

La Suisse prend du retard dans le contrôle de l'éthique des entreprises

Droits humains Alors qu'à l'étranger, les pays sont de plus en plus nombreux à adopter un contrôle de la responsabilité sociale des sociétés, la Suisse tergiverse. Le peuple pourrait se prononcer dans un an.

Ivan Radja

ivan.radja@lematindimanche.ch

Le Canada a annoncé le 17 janvier la création d'un poste d'ombudsman indépendant pour la responsabilité sociale des entreprises. Il aura pour mandat d'analyser les allégations de violations des droits de la personne causées par les activités d'une entreprise canadienne à l'étranger, avec budget d'enquête et liberté d'agir, qu'il y ait eu dépôt de plainte ou non. «Si une entreprise refuse de coopérer, on pourra lui retirer certaines aides, comme l'appui consulaire ou le soutien financier d'exportation», souligne Bonnie Campbell, du département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (Uqam). Experte reconnue en matière de responsabilité sociale des entreprises, Bonnie Campbell est spécialiste de dossiers liés à l'Afrique, et interviendra à ce titre lors du colloque sur le commerce de l'or, qui se tiendra ce mercredi à l'Université de Lausanne, sous-titré «La Suisse sous pression». Selon elle, «les mesures volontaires des entreprises ne suffisent plus, et l'opinion publique ne s'en contente plus».

La thématique tombe à pic, alors qu'un rapport de l'ONG Human Rights Watch épingle plusieurs maisons d'horlogerie et de joaillerie, dont les suisses Rolex et Chopard. Celles-ci ne vérifieraient pas de façon suffisamment rigoureuse leur approvisionnement en or et en diamants. La Suisse, où est traité 70% de l'or extrait dans le monde, est en tête de liste des pays pointés du doigt sur ces questions de traçabilité. Quatre des dix plus grandes raffineries d'or au monde (Valcambi, PAMP, Argor-Heraeus et Metalor) ont en effet leur siège et leurs activités en Suisse.

Conseil fédéral passif

Or Berne refuse toujours de légiférer sur le contrôle de la chaîne d'approvisionnement. L'initiative populaire «Pour des multinationales responsables», qui a recolté 120 000 signatures, devrait passer en votation dans un an. «Le Conseil fédéral a proposé de la rejeter, sans même se fendre d'un contre-projet, déplore Béatrix Niser, coordinatrice romande de l'initiative. Les arguments sont toujours les mêmes: l'autocontrôle serait suffisant et il serait dangereux pour la Suisse de faire cavalier seul ou d'exposer ses sociétés à de possibles



Environ 70% de l'or extrait dans le monde est raffiné en Suisse. La traçabilité des matières premières, les conditions de travail et le respect de l'environnement mobilisent les opinions publiques. Bloomberg/Gettyimages

plaintes pour des dommages commis à l'étranger par des filiales.»

Avancées à l'étranger

Or, loin de faire cavalier seul, Berne se laisse distancer. Le Canada aura son ombudsman, on l'a vu, mais la France vient d'adopter l'été dernier une loi sur le devoir de vigilance pour les entreprises, les Pays-Bas sont en train de mettre sous toit un texte similaire et l'Union européenne avance à grands pas dans ce sens. Même les États-Unis sont mieux dotés, avec la loi Dodd-Frank voulue par l'ancien locataire de la Maison-Blanche, Barack Obama, et qui expose les sociétés à de lourdes sanctions en cas de non-respect de la traçabilité des matériaux et des conditions de travail des filiales à l'étranger. «Cela ne concerne pas que l'or ou les métaux précieux, rappelle Béatrix Niser, mais aussi d'autres industries, comme la filière du chocolat, avec des exigences strictes pour exclure le travail abusif des enfants dans les plantations de cacao». Toutefois, le président américain Donald Trump a mis la loi Dodd-Frank dans son collimateur, ne faisant pas mystère de sa volonté de l'abroger.

La balle est clairement dans le camp des pays du Nord, rappelle Bonnie Campbell. «Nous héritons de la politique des années 80 et 90, qui a vu la réduction de la souveraineté des États sur les sociétés qui exploitent ces ressources, en Amérique latine et en Afrique notamment, avec, pour conséquence, la fuite des capitaux et la prise de contrôle, dans de nombreux cas, des activités minières par des entreprises basées à l'étranger. Ces sociétés devenaient seules propriétaires et opérateurs, le rôle des États étant confiné à celui de régulateur, mais à partir d'une position très affaiblie, selon la philosophie du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.» Aujourd'hui, l'impact sur l'environnement, la collusion avec le financement de conflits armés, le flou des acheminements et le non-respect des droits de la personne ont changé la donne. «Et ce sont les pays du Sud qui ont fait les premiers pas, pointe-t-elle. Au sommet d'Addis-Abeba de 2008, et lors de l'établissement de la «Vision minière africaine» par l'Union africaine en 2009, la nécessité du rôle de l'État en tant que responsable de la gestion de ces ressources a été mise en avant.» Bon nombre d'entreprises responsa-

bles «ne craignent pas l'instauration de réglementations plus précises, dont des contrôles externes», observe par ailleurs Bonnie Campbell. Un constat que partage Béatrix Niser: «De grandes marques, présentes en Suisse, sont favorables à un devoir de diligence tel que prescrit par l'initiative.» Dans le commerce de l'or, Metalor et PAMP, notamment, ont instauré des processus de vérification de la provenance exacte du métal (lire «Le Matin Dimanche» du 15 janvier). Manque un blanc-seing externe qui validerait ces affirmations aux yeux des instances gouvernementales et de l'opinion publique.

RC contestée en Suisse

Le texte de l'initiative s'articule sur deux axes. «Le premier demande un devoir de diligence sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, détaille Béatrix Niser. Le second préconise l'instauration d'une responsabilité civile des entreprises basées en Suisse, qui permettrait aux victimes, y compris à l'étranger, d'actionner la justice. Mais les sociétés auraient la possibilité de faire preuve de leur bonne foi en démontrant avoir tout entrepris pour éviter les violations commises par leurs filiales». Ce mécanisme se fonde sur le modèle de la responsabilité de l'employeur du droit suisse. Il n'est pas du goût des opposants, selon qui cette variante du renversement du fardeau de la preuve instaurerait le postulat que les entreprises sont coupables jusqu'à preuve du contraire. EconomieSuisse dénonce pour sa part le côté irréaliste de l'initiative, les grandes multinationales sous-traitant avec des centaines, voire des milliers de filiales, ce qui rend toute vérification impossible. Cet aspect de la responsabilité civile est la principale pierre d'achoppement. En novembre, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États rédigeait un contre-projet indirect à l'initiative, en allégeant le volet de la responsabilité civile, «qui ne pourrait être actionnée que lors de cas graves et avérés», précise son président Robert Cramer (Verts/GE). La commission sœur du Conseil national l'a, quant à elle, rejeté. «Nous verrons décidé mi-janvier d'attendre le développement de la révision de la loi sur les sociétés anonymes pour déterminer si notre contre-projet doit être maintenu tel quel, ou être inclus dans celle-ci», ajoute Robert Cramer. Cela reportera la décision en juin, en septembre peut-être. Que Berne se rassure, la Suisse n'est pas prête d'endosser le rôle du cavalier solitaire. ●

«L'or dans la tourmente, la Suisse sous pression», mercredi 14 février de 10 h à 18 h, campus de l'Université de Lausanne, bâtiment Géopolis.

«Les mesures volontaires des entreprises ne suffisent plus, et l'opinion publique ne s'en contente plus»

Bonnie Campbell, professeure à l'Université du Québec à Montréal

Publicité



À GAGNER

15x2 places pour la comédie musicale

DIRTY DANCING

Mercredi 7 mars 2018 à 20h
Salle Métropole, Lausanne

CONCOURS SPECTACLE



Dirty Dancing, l'histoire originale sur scène restitue toute la magie du film: les personnages, les dialogues, les scènes de danse sensuelles et, bien sûr, la musique originale incluant l'incontournable «Time Of My Life»!



PAR SMS (Fr. 1.50/SMS)

1. Tapez **LMDD**
2. Envoyez le message au **8000**

PAR INTERNET

www.lematin.ch/services/concours

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Délai de participation mardi 13 février 2018 à minuit. Les employés de Tamedia SA et de ses sociétés affiliées, de l'entreprise partenaire du concours ainsi que que leur famille ne sont pas autorisés à participer. Cette offre n'est pas convertible en espèces. Tout recours juridique est exclu. Les coordonnées des participants peuvent être utilisées à des fins marketing. Les gagnants seront avisés par courrier.